

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 21

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21.

Lausanne, le 14 Octobre 1874.

XIX^e Année

SOMMAIRE (numéro et supplément). — **Réorganisation militaire suisse.**
Adresses : des officiers du génie, du comité central, des sections bernoises ; divers.

RÉORGANISATION MILITAIRE SUISSE.

Organisation du génie (¹).

La matière de ce rapport est divisée en trois chapitres que l'on peut discuter successivement : I. Organisation en général et personnel en particulier. II. Recrutement et instruction. III. Matériel et parcs.

I. Organisation et Personnel.

L'organisation qui nous régit comprend :

a) Le commandant en chef et son état-major (en temps de paix, l'inspecteur de l'arme).

b) La réserve du génie, organisée en corps, et réunissant sous les ordres d'un commandant et de son état-major, les compagnies de sapeurs non réparties et toutes les compagnies de pontonniers, avec les deux compagnies de train de parc y attachées.

c) Les troupes du génie attachées aux divisions d'armée, à savoir :
Un commandant avec son adjudant et une compagnie de sapeurs.

d) Enfin les sapeurs de bataillons disséminés dans les compagnies d'infanterie.

Examinons quelles sont les lacunes de cette organisation et quels sont les compléments à y apporter :

A. SUBDIVISIONS DE L'ARME.

Sous ce rapport, le projet conserve ce qui existe, en débaptisant seulement les sapeurs ; il crée, en outre, des soldats du parc du génie et des ouvriers de chemins de fer.

Ce qui doit guider dans cette question, ce sont, en première ligne, les travaux qui incombent à notre arme.

Abstraction faite du service du train et de celui des arsenaux (artifices et matériel), on peut ranger ces travaux sous trois chefs :

1^o *Travaux que tout homme est à même d'exécuter*, moyennant directions convenables :

Terrassements, transports à petites distances, démolitions simples, confection de matériaux de revêtements, etc.

2^o *Travaux spéciaux*, tels que opérations sur le terrain ; exécution des revêtements ; mise en état de défense de toutes espèces de localités ; réparation, entretien, construction et démolition des voies de communication et de transport, entr'autres des ponts et des chemins de fer ; établissement des camps ; construction et service des télégraphes, etc.

(¹) Rapport lu à la réunion des officiers de l'arme, le 30 novembre 1874, à Berne, par le lieutenant-colonel Dumur.